

D 2022 09 05 049

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 9 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 3 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING, P. GUINOT, V. KRYK, C. TOWNSEND, H. GRANGE, Procurations : J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI, H. GRANGE à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYK à O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

15. Marchés publics – Attribution du marché d'acquisition de chaises pour la salle de restauration de l'école des Bois

Afin de répondre en partie à la problématique des TMS (troubles musculosquelettiques) que rencontre les agents qui gèrent le nettoyage de la salle de restauration de l'école des Bois, la commune souhaite renouveler une partie du mobilier. Ce besoin concerne 104 chaises type T6, empilables avec appui sur table.

Trois entreprises ont été consultées : Axsess industries, UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) et Manutan (ex CAMIF collectivités).

Les critères d'attribution sont répartis de la manière suivante, 60 points concernant le critère prix et 40 points concernant le critère poids de l'assise (importance du poids pour répondre en partie à la problématique des TMS).

Le classement des offres

CRITERE PRIX SUR	60 POINTS		PLACE
Axsess industries	49.69	9 134,11 € HT	3
UGAP	60	6 303,96 € HT	1
Manutan	53.02	7 133,96 € HT	2

CRITERE POIDS SUR	40 POINTS		PLACE
Axsess industries	40	3,1 kg	1
UGAP	28.18	4,4 kg	3
Manutan	37.58	3,3 kg	2

TOTAL DES POINTS SUR	100 POINTS		PLACE
Axsess industries	89.69		2
UGAP	88.18		3

Manutan

90.60

Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20220512-D20220905049-DE
Date de télétransmission : 12/05/2022
Date de réception préfecture : 12/05/2022

Vu l'avis de la commission MAPA du 2 mai 2022 qui s'est prononcée favorablement à l'attribution de ce marché à l'entreprise Manutan,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché d'acquisition de chaises pour la salle de restauration de l'école des Bois avec l'entreprise Manutan pour un montant total de 7 133,96 € HT, soit 8 560,76 € TTC.
- DIT** que la dépense est inscrite au budget 2022.

Fait à Ornex, le 13 mai 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 13 mai 2022

Affiché le : 13 mai 2022

Par délégation du Maire

OLIVIER GUICHARD

1^{er} adjoint